

Compte rendu séminaire Sécurité du 06 octobre 2018 à Ivry

Ouverture de la réunion à 9 H

Denis VITIEL remercie tous les participants(es) à ce séminaire Sécurité National qui se déroule au siège de la Fédération. En 2017, le Président de la Commission Nationale avait effectué ses déplacements dans les Nouvelles Régions. Reste encore la Bretagne et les hauts de France, une Réunion est prévue avant la fin de l'année pour les Hauts de France.

Isabelle GAUTHERON présente Nicolas DUBOIS nommé par le Ministère des Sports, en remplacement d'Yvon DURAND parti en retraite. Nicolas C.T.N (Conseiller Technique National) titulaire d'un brevet d'État 1er et 2ème degré intègre l'équipe d'Isabelle GAUTHERON à la Direction Technique Nationale afin de contribuer à la mise en place du projet de développement fédéral, des activités du cyclotourisme et des priorités ministérielles. Nous lui souhaitons la bienvenue. Isabelle rappelle qu'au départ l'équipe était composée de 6 membres, à ce jour plus que 3 personnes. L'équipe ne peut plus intervenir comme par le passé. La priorité étant celle de l'Etat, cela ne nous empêche pas d'être auprès de vous le plus souvent possible, nous dit-elle.

Ordre du jour

Échange d'expérience depuis le passage de Denis VITIEL dans les Régions, de savoir ce qui a été mis en place, les objectifs, les difficultés rencontrées. La communication auprès des délégués sécurités départementales et clubs.

Une évidence émerge de toutes les personnes présentes à cette réunion : la difficulté de mettre en place " la formation dans les structures des CoDep et les clubs". Des modules ont été créés et ils sont disponibles sur le site Fédéral, pour la formation théorique des délégués sécurité Codep et club. Pour cette formation, il suffit simplement que le DRF (Délégué Régional Formation) l'inscrive dans son plan "formation" en concertation avec le DRS (délégué Régional Sécurité). Dans la plupart des cas dans les CoDep ce n'est pas de la formation mais bien de " l'information" qui est initiée. En cas de difficulté, en aviser la commission nationale. Celle-ci se chargera de faire remonter les problèmes aux DRF.

Le délégué sécurité club, 4ème personne dans la hiérarchie de la structure, à un rôle important à jouer auprès du Président et des adhérents. Le slogan de notre Fédération n'est- il pas :

"La sécurité est la priorité de la FFCT" certains ont tendance à l'oublier !

Responsabilité

Un bénévole, dès lors qui a accepté une mission d'encadrant ou autre est autant responsable qu'un professionnel et en cas d'accident et d'un jugement, le juge recherchera de la même façon la responsabilité si les règles n'ont pas été respectées Ex : port de casque pour un enfant de moins de 12 ans, le comportement sur la voie publique. Pour un professionnel, cela peut avoir des conséquences (licenciement...). **Attention aux rassemblements clandestins entre copains faits par l'envoi de texto ou mails. Celui qui envoi le message se retrouve l'organisateur et devient de ce fait responsable de la sortie, il peut être condamné s'il y a un accident et n'avoir pas pris d'assurance.**

Les Nouvelles Régions

La création des Nouvelles Régions n'a pas facilité la tâche des Comités Régionaux à tous les niveaux. Ex : la Nouvelle Aquitaine est des plus grandes régions : 12 départements avec environ 350 clubs. Concernant la sécurité, il est difficile de communiquer ou d'avoir des échanges avec toutes les personnes concernées.

Cependant il y a de bons élèves parmi les CoDep. La réussite des réunions sécurité c'est de les rendre attractives, que les participants repartent en ayant appris quelques choses et particulièrement des nouveautés sur le code de la route, sur les nouvelles réglementations, l'usage des normes Européennes du V.A.E, de plus en plus utilisé soit pour se rendre au travail soit pour les loisirs.

Les informations transmises par la C.N.S., partent vers les DS R. et les DS D., mais on sait que cela n'arrive pas souvent aux licenciés.

- Où cela bloque-t-il ?
- À quel niveau ?
- Qui doit les transmettre ?

Certains considèrent que c'est à l'autre de faire le tri de ce qu'il doit recevoir, pour la C.N.S., c'est à chaque licenciés de faire le tri de ce qu'il l'intéresse ou pas, il faut donc que le DS CoDep envoi aux clubs qui diffusent vers les licenciés.

Chefs de groupe D.S sécurité club

Dans les grands Clubs structurés à plusieurs niveaux de groupe, le délégué sécurité Club et les chefs de groupe doivent impérativement collaborer et faire appliquer les règles de sécurité en donnant les bonnes informations. Ex : interdire une sortie en cas de brouillard, de vigilance orange, de verglas, d'exiger le port du gilet jaune en cas de mauvaise visibilité, d'avoir

un éclairage en cas départ ou retour de nuit ou de passage de tunnel, de rappeler le respect du code de la route. L'unité sécurité est disponible sur le site fédéral ainsi que des flyers et la charte cyclable.

Associations

De nombreuses associations montent aux créneaux pour les créations d'aménagements routiers. La difficulté est de savoir à qui s'adresser. Il est préférable de prendre contact avec l' élu qui est en charge de la mobilité car aujourd'hui la tendance est au vélo. On s'aperçoit également que certains départements et communes apportent leur contribution.

Compétences, discipline, réglementation

Un conseil fût émis mais il s'adresse plus aux D.S.D., qui devrait rencontrer leur élu au département pour les infrastructures et aménagements routiers afin d'être invité dans les projets avant que ces derniers ne soit clos sur le terrain, car à ce moment-là c'est plus difficile pour faire modifier un aménagement voire impossible.

Isabelle rappela se dont la FFCT est délégataire :

- La formation
- La réglementation du tourisme à vélo
- La délivrance de titre (Challenge de France

A la réunion de Janvier 2019 Isabelle GAUTHERON et Alain RAT (Responsable sphère jeunesse) vont faire une proposition et un aménagement sur la géo localisation à la semaine jeunes. Il est plus possible de laisser des enfants dans la nature sans savoir où ils se trouvent. Une demande va être faite afin d'avoir des puces pour chaque enfant. Cette nouvelle disposition entrainera un coût supplémentaire, mais la sécurité n'a pas de prix

Camembert accidentologie " ALLIANZ"

Denis VITIEL et Paul REY (DSR Auvergne - Rhône-Alpes) commentent le camembert de l'accidentologie

La première cause de chute étant "l'inattention », chute en groupe et en ligne droite, la 2ème cause" les infrastructures".

Déclaration accidents au niveau national d'Octobre 2017 :1593 à Octobre 2018 : 1575

Nombre de décès à ce jour niveau national : 26

Ne pas oublier de faire des tests d'efforts et échographie du cœur tous les 2 ans.

Une remarque d'Isabelle, se demandant si certaines pertes de maîtrises ne sont pas liés à l'âge et un problème neurologique (perte d'équilibre,etc.)

Tous les délégués sécurité départementaux et régionaux ont un code pour accéder au fichier de notre assureur fédéral « ALLIANZ ». Certains clubs invitent leurs adhérents vieillissants à participer aux stages de maniabilité et de pilotage. 95 % des adhérents portent désormais le casque. Les clubs peuvent rendre obligatoire le port du casque dès lors qu'il est mentionné dans le règlement intérieur du club. Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans (Pilote ou passager).

Autre thème abordé : les déclarations abusives de certains cyclos qui prétendent avoir chuter et seul le casques principalement est à remplacer, on peut légitimement penser à une chute fictive où l'équipement est cassé alors que la personne, son cycle ou sa tenue est totalement indemne !!!

La Fédération propose maintenant trois sortes de licences : la licence Vélo balade, pas de certificat médical cette formule englobe les personnes qui font peu de kilomètres où occasionnellement les personnes qui ne font pas de vélo mais officient dans les structures (bénévoles), la licence Vélo rando, licence la plus utilisée avec certificat médical pour une première prise de licence, puis remplir un questionnaire (9 questions). Le Certificat médical est à renouveler tous les 5 ans, la licence Vélo sport, licence pour les adhérents qui participent aux cyclosporives ou autres manifestations chronométrées, un certificat médical est à fournir tous les ans.

Plan vélo

Le Plan vélo annoncé en décembre 2017 a été dévoilé le 14 septembre 2018

- La sécurité : aide financière pour les infrastructures cyclables, généralisation du double sens cyclable en agglomération, et des sas vélo devant les feux tricolores.
- Lutte contre le vol : immatriculation systématique des bicyclettes (neuve et occasions)
- Culture vélo : stationnements sécurisés pour les vélos en gare, dans les immeubles d'habitation,
- Incitations financières : aider les entreprises à financer les déplacements vélo de leurs salariés. " forfait mobilité" indemnités kilométrique.
- Généraliser l'apprentissage du vélo à l'école, collège, périscolaire, centre de loisirs,

Isabelle nous a fait écho de projets comme le savoir rouler c'est composer de 3 sous titres :

- Savoir pédaler
- Savoir rouler
- Attestation de fin de compétence

Cela s'adresse aux enfants en école primaire et seul les moniteurs fédéraux pourront être habilités pour intervenir, plus d'infos vont être transmis ultérieurement.

Nouveau Cerfa de déclarations des manifestations en préfectures

Depuis 3 ans un projet de modification des autorisations, des déclarations de manifestations sur la voie publique avait été annoncée. Le véritable changement entre l'ancien Cerfa et le nouveau est une déclaration à partir de 100 participants en dessous, pas l'obligation de faire une déclaration, cela n'empêche pas d'avertir les maires des communes pour les points d'accueils et de respecter le Code de la route. Le formulaire a changé/ Cerfa N° 15826*01, lire attentivement le récépissé de retour, des incohérences quelques fois apparaissent. Le Cerfa est un document officiel bien le remplir et ne pas rayer !

Denis va proposer de modifier certains paragraphes de la Charte des Organisations au Comité Directeur de Janvier. La CNS va devoir revoir aussi des fiches de l'Unité Sécurité

Pour conclure il est recommandé de prendre contact avec les services préfectoraux par les D.S.D. Pour leur expliquer nos organisations et de bien préciser que les participants doivent respecter le Code de la route, ce qui nous permet de ne pas parler de signaleurs mais d'assistant de parcours, et dont le rôle est de rappeler les règles de sécurité, du code de la route ; Mais en aucun cas de faire la circulation.

Merci à tous les participants, car cette journée s'est déroulée dans de bonnes conditions et avec une participation active de toutes et tous.

Fin de la réunion à 16h30